

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2026

Tenue le 16 juin 2026, à 17 h, à l'Auditorium de l'IMQ (A-337), en présentiel et sous la présidence de Serge Le Guellec

PRÉSENCES

Serge Le Guellec (président)
Marc-André Lavoie (vice-président)
Julie Gasse
Kurt Vignola
Christine Poulin

Anne-Marie Hudon
Gino Pelletier
Dave Dumas
Chantal Otis
Karine Lemarchand

ABSENCES

Josée Hébert, Janice Lemoignan, Caroline Dick, Claude Lia Baril, Daniel Châles, Mark Harney, Marie-Josée Boudreau, Jasmine Desrosiers, Amr El Khamlichi et Pierre-Luc Michaud

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Vicky Boucher, directrice des ressources humaines et secrétaire générale
Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée
Marie-Josée Proulx (DSA) et (DRM)
Heidi Kim Ferguson (DFC)
Annie-Lydia Gallant (CMÉC)
Ugo Leblanc (DAÉ)

PERSONNES INVITÉES

- Mohammed Bahoura pour le souper annuel

26-03.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, Serge Le Guellec, souhaite la bienvenue aux membres. En l'absence de quorum, il est convenu d'amorcer la séance et de procéder à la confirmation des résolutions par courriel auprès de l'ensemble des administrateurs. Le quorum étant constaté à 17 h 45, le conseil d'administration poursuit la séance conformément à ses règles de fonctionnement.

26-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, Serge Le Guellec, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption. Un point est ajouté à l'ordre du jour.

CA26-03.24 - DÉLÉGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR LES POINTS URGENTS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE : POUR ADOPTION.

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour avec les ajustements demandés.

26-03.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ANNÉE 2026 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA26-02) DU 14 AVRIL 2026 : POUR ADOPTION

Le président, Serge Le Guellec, fait un résumé des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné.

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Dave Dumas et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

**26-03.04 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ANNÉE 2026 DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE26-05)
EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026 - (CE26-06) DU 27 AVRIL 2026 - (CE26-07)
EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2026 ET (CE26-08) EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2026**

Les documents sont déposés pour information.

**26-03.05 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ANNÉE 2026 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
(CÉT26-03) DU 31 MARS 2026**

Le document est déposé pour information.

26-03.06 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

26-03.07 SURVOL COLLÉGIAL

La directrice générale, Julie Gasse, souligne le succès de la Fête de la reconnaissance, qui a réuni près de 200 participants et 35 membres du personnel y ont été honorés. Janice Lemoignan a prononcé une allocution au nom du conseil d'administration et un hommage particulier a également été rendu au CISSS du Bas-Saint-Laurent pour sa contribution à titre de partenaire.

26-03.08 POINTS STATUTAIRES : POUR INFORMATION

- Échos du Cégep de Rimouski :
 - ❖ La directrice générale, Julie Gasse, fait un rappel des festivités organisées du Cégep de Rimouski pendant l'année 2025-2026. Le Gala de la réussite a permis de remettre 43 000 \$ en bourses à 75 récipiendaires. La cérémonie de fin d'études a réuni près de 700 diplômées et diplômés issus de la formation régulière et de la formation continue, marquant une étape importante de leur cheminement scolaire et professionnel. Le président de l'Association générale étudiante du Cégep de Rimouski (AGECR), qui a lui-même reçu son diplôme, a livré un discours particulièrement éloquent.
- Échos de l'Institut maritime du Québec (IMQ) :
 - ❖ Le Gala Méritas de l'IMQ a permis de remettre 44 000 \$ en bourses à 22 récipiendaires grâce à l'appui de la Fondation de l'IMQ et de ses partenaires. La cérémonie de fin d'études a souligné la réussite de 74 finissantes et finissants. À compter de la mi-juillet, l'IMQ présentera une exposition au Musée de la mer afin de mettre en valeur l'histoire, l'expertise et l'importance du secteur maritime dans la région.
- Échos du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) :
 - ❖ La directrice du CMÉC, Annie-Lydia Gallant, résume les événements du CMÉC. Le Gala de la réussite a permis de reconnaître les réalisations étudiantes. Mme Josée Hébert y a pris la parole au nom du conseil d'administration. Le bal des finissantes et finissants a rassemblé la communauté collégiale pour souligner la diplomation de 41 étudiantes et étudiants.
- Suivi des comités du CA :
 - ★ **Comité de gouvernance et d'éthique :**

Vicky Boucher, secrétaire générale, présente les principaux travaux du comité de gouvernance et d'éthique réalisés au cours de l'année.

Lors de la rencontre du 27 avril 2026, un portrait des politiques et règlements mis à jour en 2025-2026 a été présenté. Au total, 12 mises à jour ont été effectuées au cours de cette période.

Le plan de travail 2026-2027 du comité de gouvernance et d'éthique est prêt, mais devra être réajusté à la suite de l'autoévaluation.

Les travaux ont également porté sur l'élaboration d'une procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux administrateurs ainsi que sur une procédure de remerciement visant à souligner la contribution des membres du conseil d'administration.

★ **Comité RH :**

Vicky Boucher, secrétaire générale, fait un résumé des principaux éléments discutés lors de la rencontre du 8 juin 2026.

- Suivi des différents dossiers en cours ainsi que des sujets traités par le comité au cours de l'année.
- État de situation concernant les indicateurs de présence au travail.
- Travaux sur la stratégie de perfectionnement ont également fait l'objet de discussions.
- Respect de la Politique relative à l'évaluation de la directrice générale ou du directeur général (D-15) ainsi qu'au processus d'évaluation.
- Le bilan des activités 2025-2026 et le plan de travail 2026-2027.

★ **Comité de vérification :**

Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs, résume les principaux dossiers discutés lors de la rencontre du 2 juin 2026.

Le comité a poursuivi ses travaux entourant la planification du budget de fonctionnement 2026-2027, en tenant compte des priorités institutionnelles et des besoins des différentes unités.

Les membres ont également pris connaissance du budget des infrastructures 2026-2027, incluant les projets prévus pour le maintien, l'amélioration et le développement des installations.

Un suivi de l'année budgétaire 2025-2026 a été effectué afin de dresser un portrait de la situation financière de l'établissement et d'assurer une saine gestion des ressources financières.

POINTS D'INFORMATION

26-03.09 BILAN ANNUEL 2025-2026 DU PLAN STRATÉGIQUE

La directrice générale, Julie Gasse, présente le bilan annuel 2025-2026 du Plan stratégique. Elle fait état des principales réalisations, des objectifs atteints ainsi que des actions mises en œuvre au cours de la dernière année. Cette présentation permet également de constater l'avancement des différentes orientations stratégiques et d'identifier les priorités qui guideront les travaux pour l'année à venir. Les membres prennent connaissance du bilan et des résultats présentés.

26-03.10 PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL 2026-2027

La directrice générale, Julie Gasse, présente le Plan d'action institutionnel 2026-2027 et en résume les principales orientations ainsi que les actions à mettre en œuvre au cours de la prochaine année.

Un premier tour de roue a été effectué afin de recueillir les commentaires, suggestions et préoccupations des membres relativement aux différentes actions présentées. Les observations formulées seront prises en compte dans la poursuite des travaux et contribueront à bonifier le document. La version révisée du Plan d'action institutionnel 2026-2027 sera déposée lors de la prochaine séance du conseil d'administration, prévue en octobre 2026.

26-03.11 DOSSIER RÉSIDENCES

La directrice générale, Julie Gasse, présente un portrait sommaire des travaux à réaliser. Un échéancier est soumis et présenté. Les travaux devraient débuter à la fin de l’automne 2026 afin de permettre l’ouverture aux étudiants pour l’automne suivant.

Les travaux seront réalisés en 4 phases :

- 1. Réfection de la tour rose et remplacement de l’ascenseur
- 2. Réfection de la tour verte et remplacement de l’ascenseur
- 3. Basilaire et remplacement de l’ascenseur
- 4. Correctifs apportés sur la tour bleu et remplacement de l’ascenseur

APPROBATION DES DÉCISIONS DES INSTANCES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI

26-03.12 BUDGET ANNUEL 2026-2027 : POUR ADOPTION

La directrice des services administratifs, Marie-Josée Proulx, présente le document.

Des remerciements sont faits à l’équipe de gestion impliquée dans le processus.

Conformément à l’article 26.1 de la Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel, le Cégep de Rimouski doit annuellement adopter et transmettre au ministère de l’Enseignement supérieur (MES), au plus tard le 30 juin, son budget annuel.

Le budget annuel est composé de deux (2) fonds : l’un pour le fonctionnement, l’autre pour les immobilisations. Les investissements à réaliser pour les activités autofinancées doivent être acquis à même le fonds de fonctionnement et virés dans le fonds d’investissement par un virement interfonds.

Les opérations de ces deux (2) fonds sont suivies séparément et les transactions effectuées entre ceux-ci sont transparentes.

CONSIDÉRANT l’allocation initiale du fonctionnement des cégeps, transmise par le ministère de l’Enseignement supérieur (MES) et les prévisions de revenus et dépenses pour l’année 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT l’examen et la recommandation du budget annuel par le comité de vérification ;

Il est recommandé d’approuver le budget annuel 2026-2027 comme suit :

FONDS DE FONCTIONNEMENT		FONDS DES IMMOBILISATIONS	
Revenus	87 538 120 \$	Revenus	10 129 563 \$
Dépenses	87 436 380 \$	Dépenses	10 221 299 \$
Surplus	101 740 \$	Déficit	91 736 \$

* incluant les acquisitions des immobilisations à même le fonds de fonctionnement.

Il est PROPOSÉ par Dave Dumas, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’approuver le budget annuel 2026-2027 tel que présenté.

26-03.13 AFFECTATION DU SOLDE DE FONDS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026 : POUR ADOPTION

La directrice des services administratifs, Marie-Josée Proulx, présente le document.

Les états financiers de l’organisation présentent un solde cumulé au fonds de fonctionnement d’un montant de 4 265 980 \$ au 30 juin 2025. Ce solde provient du résultat excédentaire des revenus par rapport aux charges après virement interfonds des services autofinancés des exercices précédents.

Le *Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski* (catégorie C-19 du Cahier de gestion) précise que le conseil d’administration peut affecter les surplus détenus.

Plusieurs travaux de réfection sont à prévoir, en lien avec le plan stratégique 2025-2030 du Collège, dans un contexte où le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) limite le niveau d'investissement autorisé pour les infrastructures.

En ce sens, l'affectation proposée afin d'améliorer les infrastructures des services autofinancés est de 2 000 000 \$, ce qui laisserait un solde de fonds non affecté de 2 265 980 \$.

Les projets d'investissement liés à cette affectation de solde de fonds portent notamment sur l'acquisition de mobilier pour les Résidences du Cégep à la suite des travaux de rénovation, ainsi que des travaux à venir au CFMU pour la réfection d'une partie des installations. Lorsqu'ils seront à l'étape d'approbation, ces projets d'investissement seront soumis aux instances comme prévu dans nos règlements.

Cette proposition d'affectation du solde de fonds a fait l'objet d'une présentation aux membres du comité de vérification.

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski* précisant qu'il relève du conseil d'administration d'affecter les soldes de fonds ;

CONSIDÉRANT le solde de fonds non affecté d'un montant de 4 265 980 \$;

CONSIDÉRANT que les services autofinancés ont largement contribué aux résultats excédentaires ;

CONSIDÉRANT la nécessité des réinvestissements sur le plan des infrastructures et de l'amélioration locative des services autofinancés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

Il est recommandé d'autoriser l'affectation d'une somme de 2 000 000 \$ au solde de fonds pour les priorités institutionnelles identifiées.

Il est PROPOSÉ par Anne-Marie Hudon, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'affectation d'une somme de 2 000 000 \$ au solde de fonds pour les priorités institutionnelles identifiées.

26-03.14 PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS 2026-2029 : POUR ADOPTION

La directrice des services administratifs, Marie-Josée Proulx, présente le document.

Conformément à l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep de Rimouski doit annuellement adopter et transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) son budget d'investissement ainsi que toute prévision budgétaire.

Dans le cadre de l'exercice de reddition de comptes annuelle 2025-2026 et de la planification des investissements liés aux parcs immobilier et mobilier 2026-2029, le Ministère a déposé son outil afin de recenser l'ensemble des informations requises. L'objectif de ce formulaire est de fournir de l'information au MES sur l'utilisation des enveloppes octroyées au fonds d'investissement. Chaque projet financé en tout ou en partie par une source de financement provincial (allocation normalisée, allocation spécifique en nouvelle initiative, fonds de fonctionnement subventionné, etc.) doit être présenté.

CONSIDÉRANT la confirmation par le MES des niveaux d'investissement minimum pour les trois prochaines années ;

CONSIDÉRANT l'examen et la recommandation du plan d'investissement par le comité de vérification.

Il est recommandé d'adopter la planification des investissements 2026-2029.

Il est PROPOSÉ par Chantal Otis, APPUYÉ par Karine Lemarchand et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la planification des investissements 2026-2029.

26-03.15 CALENDRIER DES INSTANCES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

La secrétaire générale, Vicky Boucher, présente le calendrier des instances pour l'année 2026-2027.

Lors de la dernière assemblée de l'année, le conseil d'administration doit adopter le calendrier de réunions des instances du Collège pour la prochaine année scolaire.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit se conformer aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, c. C-29) et tenir au moins quatre (4) assemblées annuelles du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité exécutif et des comités statutaires du conseil se réunissent régulièrement durant l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs et des administratrices de réduire le nombre d'assemblées annuelles du conseil d'administration tel qu'exprimé lors du sondage effectué en juin 2023.

Il est recommandé d'adopter le calendrier de réunions des instances du Collège tel que présenté.

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Anne-Marie Hudon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier de réunions des instances du Collège tel que présenté.

26-03.16 CHARTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES : POUR ADOPTION

La secrétaire générale, Vicky Boucher, présente le document.

Conformément à l'article 7 du Règlement de régie interne (catégorie B-01 du cahier de gestion), le conseil d'administration adopte une charte pour chacun de ses comités statutaires. Il en définit le mandat, les responsabilités, la composition et les règles de fonctionnement internes.

Comme stipulé dans sa propre charte, le comité des ressources humaines révisé ses balises de fonctionnement tous les trois ans. À la suite de cet exercice, le comité a procédé à la révision de son mandat, de son rôle et de ses responsabilités.

Ce projet de charte révisé a d'abord été déposé pour information au conseil d'administration lors de la séance du 17 février 2026. La charte est aujourd'hui présentée formellement au conseil pour son adoption.

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du Collège de Rimouski ;

CONSIDÉRANT la volonté du comité de se prévaloir d'une charte qui répond davantage à ses besoins et à ses fonctions ;

CONSIDÉRANT l'importance accordée aux enjeux et aux orientations en matière de ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle version de la charte a été déposée pour information au conseil d'administration lors de la séance du 17 février 2026 et que celle-ci est présentée formellement au conseil pour son adoption.

Il est recommandé d'adopter la nouvelle version de la charte du comité des ressources humaines, telle que proposée.

Il est PROPOSÉ par Dave Dumas, APPUYÉ par Christine Poulin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la nouvelle version de la charte du comité des ressources humaines telle que proposée.

26-03.17 CHARTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : POUR ADOPTION

La secrétaire générale, Vicky Boucher, présente le document.

Conformément à l'article 7 du Règlement de régie interne (catégorie B-01 du cahier de gestion), le conseil d'administration adopte une charte pour chacun de ses comités statutaires. Il en définit le mandat, les responsabilités, la composition et les règles de fonctionnement internes.

Comme stipulé dans sa propre charte, le comité de gouvernance et d'éthique révisé ses balises de fonctionnement tous les trois ans. À la suite de cet exercice, le comité a procédé à la révision complète de son mandat, de son rôle et de ses responsabilités.

Ce projet de charte révisé a d'abord été déposé pour information au conseil d'administration lors de la séance du 17 février 2026. La charte est aujourd'hui présentée formellement au conseil pour son adoption.

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du Collège de Rimouski ;

CONSIDÉRANT la volonté du comité de se prévaloir d'une charte qui répond davantage à ses besoins et à ses fonctions ;

CONSIDÉRANT l'importance accordée aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie ainsi qu'aux pratiques de gouvernance ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle version de la charte a été déposée pour information au conseil d'administration lors de la séance du 17 février 2026 et que celle-ci est présentée formellement au conseil pour son adoption.

Il est recommandé d'adopter la nouvelle version de la charte du comité de gouvernance et d'éthique, telle que proposée.

Il est PROPOSÉ par Dave Dumas, APPUYÉ par Christine Poulin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la nouvelle version de la charte du comité de gouvernance et d'éthique, comme proposé.

26-03.18A RÈGLEMENT RELATIF AUX DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET AUX DROITS RELATIFS AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES DE TOUT AUTRE NATURE (C-22) : POUR ADOPTION

Le directeur des études, Kurt Vignola, présente le document.

Le Service à l'enseignement et de l'aide à la réussite a procédé à une mise à jour du Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature (catégorie C-22 du cahier de gestion), afin d'en assurer la cohérence, la conformité aux cadres réglementaires en vigueur au Collège et l'harmonisation avec le cahier des droits afférents aux services d'enseignement et aux affaires étudiantes du Collège de Rimouski. Les ajustements proposés portent notamment sur la terminologie, les responsabilités, la structure des annexes et certaines modalités de perception et d'indexation.

CONSIDÉRANT que la révision du Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature (catégorie C-22 du cahier de gestion) était prévue au plan de travail de la Direction des études ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été réalisée dans le cadre des travaux sur la modification du règlement afin de proposer une version du texte qui rejoint les pratiques des quatre composantes et qui est représentative des orientations, des normes et des règles d'évaluation des apprentissages devant relever de la responsabilité du Collège ;

CONSIDÉRANT l’avis favorable de la commission des études.

Il est recommandé d’adopter les modifications apportées au Règlement relatif aux droits afférents aux services d’enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de tout autre nature (catégorie C-22 du cahier de gestion).

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Christine Poulin et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’adopter les modifications apportées au Règlement relatif aux droits afférents aux services d’enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de tout autre nature (catégorie C-22 du cahier de gestion).

26-03.18B CAHIER DES DROITS AFFÉRENTS 2026-2027 (C-22) : POUR INFORMATION

Le document est déposé pour information, à la suite de l’adoption de la mise à jour du Règlement relatif aux droits afférents aux services d’enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature.

DÉCISIONS REQUISES

26-03.19 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE FINANCIER AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) : POUR ADOPTION

La directrice du CMÉC, Annie-Lydia Gallant, présente le document.

Depuis sa création en 1995, le Centre matapédien d’études collégiales (CMÉC) loue et utilise une salle d’entraînement afin que ses étudiantes et ses étudiants puissent recevoir leurs cours d’éducation physique et participer à des activités sportives parascolaires. Cette situation comporte un certain nombre d’inconvénients tels que des déplacements fréquents, un accès des lieux limités (avant 16 heures seulement) pour les cours en salle. Il est à noter qu’il n’existe aucun gymnase et aucune salle sportive dans notre établissement.

La création des installations sportives et récréatives du Centre matapédien d’études collégiales est un impératif incontournable pour maintenir sa compétitivité parmi les autres cégeps. Dans un monde où l’éducation supérieure ne se limite pas seulement aux salles de classe, mais englobe aussi le développement physique, social et émotionnel des étudiants, des installations de qualité sont essentielles. Le sentiment d’appartenance à notre institution y sera favorisé aussi. Nous sommes arrivés à la croisée des chemins et il nous faut prendre le chemin de la mise à niveau de nos services afin de répondre aux besoins de nos étudiantes et étudiants.

PROJET L’ESPACE VITALITÉ

Le présent projet vise l’aménagement d’une infrastructure récréative et sportive adaptée, incluant : une salle de sport orientée vers l’activité physique de toute la communauté collégiale, des aînés et des personnes en légère perte d’autonomie. Ensuite, une salle multifonctionnelle adjacente pour les exercices de groupe et des ateliers de prévention (agrandie par le recul d’un mur dans la bibliothèque existante), la modernisation des toilettes femmes et hommes afin d’y intégrer des douches et d’en faire des vestiaires pour l’infrastructure sportive et une entrée indépendante ouverte à la communauté.

L’objectif central est de favoriser la pratique régulière d’activité physique chez nos jeunes, chez les aînés, les personnes en légère perte d’autonomie et toute la communauté collégiale dans un milieu d’apprentissage centré sur la prévention et l’accompagnement.

LA QUALITÉ DU PROJET ET SA PERTINENCE EN RÉPONSE AUX BESOINS DE LA POPULATION

Le CMÉC est un centre de petite taille dont chaque pied carré a son importance. Le CMÉC a un local intéressant pour se doter d’une salle récréative et multifonctionnelle pour les cours de yoga, de danse, de karaté, etc. Le projet prévoit de le modifier afin de se conformer aux besoins.

Dans cette volonté, il faut y ajouter une porte d'entrée principale à ce local récréatif afin de permettre à la communauté d'y accéder directement sans passer par d'autres portes du CMÉC. Ainsi, si l'utilisation des deux nouveaux locaux se fait en soirée, nous nous assurons de la sécurité. Cette porte sera située en façade du bâtiment et permet une meilleure accessibilité à tous.

Le projet répond à plusieurs besoins identifiés dans la région comme le vieillissement marqué de la population. En effet, la vallée de la Matapédia connaît une proportion d'aînés en croissance constante avec une hausse des enjeux liés à la mobilité, aux chutes et au maintien de l'autonomie. Le projet « Espace Vitalité » répond directement à ces besoins en offrant un environnement sécuritaire, spécialisé et adapté pour encourager la pratique régulière de l'activité physique.

Aussi, la communauté collégiale du CMÉC se retrouve dans un environnement sans infrastructure sportive depuis sa création. L'ajout d'une salle de sport moderne constitue une réponse essentielle aux besoins de la communauté collégiale (étudiants, employés et enseignants).

Les salles de bains ne répondent plus aux besoins de douches pour activités physiques. Ce projet modernise des espaces vieillissants au CMÉC, crée une nouvelle offre structurante, augmente la fréquentation dans le bâtiment et garantit la pérennité des espaces pendant plusieurs années.

Compte tenu de la nature du projet précité et de son importance dans la pérennité du centre matapédien d'études collégiales, le Cégep de Rimouski pourrait, après analyse par le Ministère, être admissible à un financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). L'aide financière dont il est ici question pourrait représenter 66 % des coûts admissibles pour le projet.

* La Fondation du CMÉC s'engage à soutenir la mise en œuvre de ce projet si le financement demandé est accordé.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski autorise la présentation du projet de création d'une salle d'entraînement, une salle multifonctionnelle et récréative au CMÉC et la rénovation des salles de bain/vestiaire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

CONSIDÉRANT que le CMÉC a besoin d'une salle d'entraînement pour donner ses cours d'éducation physique ainsi que pour sa technique de physiothérapie afin de travailler en prévention avec la population vieillissante de la population matapédienne et d'une salle multifonctionnelle et récréative pour des activités sportives parascolaires ;

CONSIDÉRANT que soit confirmé l'engagement du Cégep de Rimouski à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski désigne madame Julie Gasse, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

Il est recommandé d'autoriser la Direction générale à déposer une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) afin de créer une salle d'entraînement, une salle multifonctionnelle et récréative et la rénovation des salles de bain/vestiaire au CMÉC.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Christine Poulin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la Direction générale à déposer une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) afin de créer une salle d'entraînement, une salle multifonctionnelle et récréative et la rénovation des salles de bain/vestiaire au CMÉC.

26-03.20 CONTRAT DE SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ POUR LES TROIS SITES (CÉGEP, IMQ, CMÉC ET RÉSIDENCES) CHOIX DE L'AGENCE : POUR ADOPTION

La directrice des services administratifs, Marie-Josée Proulx, présente le document.

En janvier 2027, le contrat de services de sécurité actuellement en vigueur pour le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec et les Résidences arrivera à échéance. La Direction des ressources matérielles a donc procédé au lancement d'un appel d'offres public afin d'octroyer un nouveau contrat d'une durée initiale de trois (3) ans, comprenant une option de renouvellement de deux (2) années additionnelles, pour une durée maximale de cinq (5) ans.

À la suite de l'appel d'offres public, trois (3) agences ont déposé une soumission conforme pour l'exécution du contrat avant l'heure limite du 22 mai 2025 à 10 h. La soumission de l'entreprise Sécurité BSL Ltée au montant de 3 872 609,46 (toutes taxes incluses) est la plus basse parmi celles reçues.

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres a été rigoureusement suivi et que la soumission de l'entreprise Sécurité BSL Ltée est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues ;

Il est recommandé l'adjudication du contrat de services d'une agence de sécurité du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences, d'une durée initiale de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, à l'entreprise Sécurité BSL LTÉE pour un montant total de 3 872 609,46 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Dave Dumas, APPUYÉ par Anne-Marie Hudon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander l'adjudication du contrat de services d'une agence de sécurité du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences, d'une durée initiale de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, à l'entreprise Sécurité BSL LTÉE pour un montant total de 3 872 609,46 \$ (toutes taxes incluses).

26-03.21 NOMINATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES : POUR ADOPTION

Le directeur des études, Kurt Vignola, présente le document.

Une mention spéciale est faite par le Président pour la qualité des documents présentés ainsi que des remerciements à ceux qui ont siégé en 2025-2026.

Le Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la Commission des études (catégorie E-15 du Cahier de gestion) détermine la composition de la Commission des études de même que la durée des mandats.

La nomination de nouveaux représentants (pour un mandat normalement d'une durée de deux ans) est requise. Le conseil d'administration doit donc procéder à la nomination des nouvelles représentantes et des nouveaux représentants.

CONSIDÉRANT que les postes à pourvoir et les consultations effectuées en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la Commission des études (catégorie E-15 du Cahier de gestion) ;

Il est recommandé de nommer les personnes suivantes pour siéger à la Commission des études pour l'année scolaire 2026-2027 :

La cadre aux programmes de la Direction des études :

- **Mélanie Giguère**

Le cadre au secteur régulier de la Direction des études :

- **Sébastien Auclair**

La professionnelle (conseillère pédagogique) du Service de la qualité de l’enseignement et des programmes (développement pédagogique) de la Direction des études :

- **Myriam Gendron**

La directrice adjointe à l’Institut maritime du Québec :

- **Imane Benhayoune**

La directrice du Centre matapédien d’études collégiales :

- **Annie-Lydia Gallant**

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ de nommer les personnes, ci-haut mentionnées, pour siéger à la Commission des études pour l’année scolaire 2026-2027.

26-03.22 REMERCIEMENTS AUX MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION : POUR ADOPTION

La secrétaire générale, Vicky Boucher, fait un suivi des membres sortants pour l’année 2025-2026. Le président, Serge Le Guellec, mentionne tout le travail effectué par ces membres.

Le conseil d’administration souhaite sincèrement remercier toutes les administratrices et tous les administrateurs sortants, pour leur implication au sein de cette instance.

CONSIDÉRANT que ces membres ont servi avec dévouement et professionnalisme en tant qu’administratrices et administrateurs du conseil d’administration du Collège de Rimouski ;

CONSIDÉRANT leur intérêt marqué et soutenu en regard des divers dossiers présentés lors des assemblées du conseil ;

CONSIDÉRANT que ces membres ont assumé pleinement leur rôle au sein du conseil d’administration jusqu’à la fin de leur mandat ;

CONSIDÉRANT leur souci d’optimiser l’expérience de formation et d’assurer une éducation de qualité à l’ensemble des étudiantes et des étudiants du Collège ;

Il est recommandé de remercier toutes les administratrices et tous les administrateurs sortants, pour leur implication au sein de cette instance.

- | | | |
|----------------------------|--------------------|------------------------|
| • Alexandre Ouellet | • Manou Bernard | • Frédéric Plourde |
| • Louis-Philippe Larivière | • Rita Cummings | • Marie-Josée Boudreau |
| • Mohammed Bahoura | • Christine Poulin | • Marlene Villeneuve |

Il est PROPOSÉ par Julie Gasse, APPUYÉ par Dave Dumas et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que cette résolution soit inscrite dans les archives officielles du Collège de Rimouski et qu’une copie en soit remise à chacun des membres sortants inscrits dans la liste mentionnée ci-dessus.

26-03.23 ÉLECTION DES OFFICIERS ET DES ADMINISTRATEURS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS : POUR ADOPTION

Avant le 31 décembre de chaque année, le conseil d’administration du Collège de Rimouski doit procéder à l’élection de ses officiers et des membres des comités suivants : le comité exécutif, le comité de gouvernance et d’éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines.

Officiers de la corporation

Les officiers de la corporation sont la présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président, la directrice ou le directeur général, la directrice ou le directeur des études et la secrétaire ou le secrétaire général. La présidence et la vice-présidence doivent être choisies parmi les membres du conseil qui ne font pas partie du personnel du Collège ou qui n’y sont pas étudiants ou étudiantes.

Comité exécutif

Le comité exécutif se compose de la présidente ou du président du conseil, de la vice-présidente ou du vice-président du conseil, de la directrice ou du directeur général, de la directrice ou du directeur des études et de deux (2) membres dont un membre ne doit pas faire partie du personnel du Collège ou n'y est pas étudiante ou étudiant. Les membres sont élus pour un mandat d'une année. Le comité exécutif est présidé par la directrice ou le directeur général.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité est formé de cinq (5) personnes membres du conseil et réparties de la façon suivante :

- Trois (3) membres de l'externe (incluant la présidence du conseil)
- Deux (2) membres de l'interne (incluant la direction générale)

La présidence du conseil ainsi que la direction générale sont membres d'office du comité. Le secrétaire ou la secrétaire générale agit à titre de secrétaire du comité. Les personnes membres du comité sont nommées par le conseil et doivent posséder, ou s'efforcer d'acquérir, des compétences en gouvernance et en éthique suffisantes. Elles doivent être élues selon la procédure établie, pour un mandat d'une année.

Comité de vérification

Le comité de vérification se compose de la présidente ou du président du conseil ou de la vice-présidente ou du vice-président du conseil et de deux (2) membres nommés (administrateurs externes) par le conseil. La directrice ou le directeur des services administratifs agit en tant que secrétaire du comité. La directrice générale ou le directeur général n'est pas membre du comité, cependant elle ou il peut participer à titre d'observatrice ou d'observateur et/ou personne-ressource le cas échéant. Le mandat est pour une période d'une année et peut faire l'objet d'un renouvellement sur décision du conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Le comité se compose d'un minimum de trois (3) administrateurs (les « membres ») et d'un maximum de cinq (5), dont la majorité est de l'externe (autre qu'employé ou employée ou étudiante ou étudiant du Collège). Le comité nomme une personne qui agit à titre de présidente parmi les membres externes. La directrice ou le directeur des ressources humaines agit à titre de secrétaire du comité.

CONSIDÉRANT les obligations du conseil d'administration de se conformer aux exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel ;

CONSIDÉRANT que la procédure d'élection a été suivie en conformité avec les articles 4.15 et 5.0 du Règlement de régie interne du Collège (B-01) ;

Il est recommandé de nommer les personnes suivantes :

Officiers de la corporation

Président :

- Serge Le Guellec

Vice-Président :

- Marc-André Lavoie

Comité exécutif :

- Claude Lia Baril
- Pierre-Luc Michaud

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Karine Lemarchand
- Gino Pelletier
- Kurt Vignola

Comité de vérification :

- Daniel Châles
- Josée Hébert

Comité des ressources humaines :

- Janice Lemoignan
- Chantal Otis
- Caroline Dick

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer les personnes mentionnées ci-dessus, à titre de membres aux différents comités.

26-03.24 DÉLÉGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR LES POINTS URGENTS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE : POUR ADOPTION

Conformément aux dispositions prévues au chapitre 8 du *Règlement relatif aux activités d'approvisionnement* (C-08), ce dernier prévoit une délégation temporaire afin d'approuver les différents projets devant être présentés dans les délais prescrits afin de ne pas perturber les opérations du Collège.

Un rapport doit être présenté au conseil d'administration ou au comité exécutif, selon le cas, à la reprise des activités régulières.

CONSIDÉRANT le nombre de séances du conseil d'administration fixé à l'agenda ;

CONSIDÉRANT l'importance d'approuver les différents projets devant être présentés au conseil d'administration dans les délais prescrits afin de ne pas perturber les opérations du Collège ;

CONSIDÉRANT l'importance accordée aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie ainsi qu'aux pratiques de gouvernance ;

CONSIDÉRANT l'éventualité que le cégep soit dans l'incapacité de réunir le nombre d'administrateurs nécessaire pour obtenir le quorum ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des points qui auront été traités au comité exécutif sera consigné dans le procès-verbal du comité exécutif ;

Il est recommandé d'autoriser une délégation temporaire des pouvoirs du conseil d'administration vers le comité exécutif pour traiter les points urgents du conseil d'administration lorsque le cégep est dans l'incapacité de réunir le nombre d'administrateurs suffisant pour obtenir le quorum ou pendant la période estivale.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une délégation temporaire des pouvoirs du conseil d'administration vers le comité exécutif pour traiter les points urgents du conseil d'administration lorsque le cégep est dans l'incapacité de réunir le nombre d'administrateurs suffisant pour obtenir le quorum ou pendant la période estivale.

HUIS CLOS

26-03.25 ÉVALUATION ANNUELLE DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, Vicky Boucher, explique le processus et invite les administrateurs à compléter le sondage.

26-03.26 ÉVALUATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le sujet est traité à huis clos.

26-03.27 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'a été discuté.

26-03.28 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 19 h 50.

Le président
(Serge Le Guellec)